

Procès-verbal

Le vendredi 5 juin 2026, à 20h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Julie ALBOUY

Présents (9) : Julie ALBOUY, Marie-Andrée LAPORTE, Georges GALÉA, Jean-Michel CORTIADE, Didier LAUGIER, Cyril DEJEAN, Marie-Laure MIROUZE, Jessica NAVARRO, Arnaud ELGER

Représenté (1) : Alexandre PÉRÉ représenté par Cyril DEJEAN

Absents et excusés (1) : Sylvie DELAS

Ordre du jour :

- Désignation du délégué et des suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales
- Approbation du procès-verbal de la précédente séance
- Commission travaux
- Décisions du maire
- Questions diverses

Le quorum est atteint, début de séance à 20h05.

Secrétaire de la séance : Cyril DEJEAN

I. Désignation du délégué et des suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales

Désignation du délégué et des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs (N° DE_023_2026)

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ; soit 1 délégué et 3 suppléants,

Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Madame LAPORTE Marie-Andrée et M. GALÉA Georges
- Mme Jessica NAVARRO et Mme Marie-Laure MIROUZE

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Mode de scrutin

En application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. Au second tour, si égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal de nationalité française.

Élection du délégué

Candidature enregistrée : Mme ALBOUY Julie

Le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme ALBOUY Julie : 10 voix

Mme ALBOUY Julie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- M. GALÉA Georges
- M. ELGER Arnaud
- M. NAVARRO Jessica

Mme la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. GALÉA Georges : 10 voix
- M. ELGER Arnaud : 10 voix

- Mme NAVARRO Jessica : 10 voix

M. ou Mme ...

- GALÉA Georges
- ELGER Arnaud
- NAVARRO Jessica

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Délibération : adoptée à l'unanimité

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2026

Madame Le maire demande si le procès-verbal de la séance du 25 avril 2026 appelle des observations.

M. Elger souhaite apporter une modification et un complément sur une phrase page 1 :

« Il précise que la composition d'une commission est fixe et que sa création relève de la compétence du conseil municipal ».

M. Elger fait une observation :

M. Elger précise que son intervention au sujet du budget communal ne visait pas à contester le montant de la CAF brute générée pour le seul exercice 2025, à hauteur de 10 723 €, ni le fait que, dans une petite commune, les notions de CAF brute et d'épargne brute sont généralement très proches.

Il indique que son observation portait sur un sujet différent : l'analyse pluriannuelle des dépenses d'entretien des bâtiments communaux. Selon lui, l'inscription récurrente de crédits d'entretien à un niveau très supérieur aux dépenses effectivement réalisées contribue, au fil des exercices, à la constitution d'une épargne accumulée qui n'apparaît pas clairement dans la présentation budgétaire.

Il rappelle que sa demande consistait à faire apparaître plus explicitement cette réalité financière, afin de permettre aux élus et aux administrés d'apprécier plus précisément les marges de manœuvre dont dispose la commune.

M. Elger considère que l'inscription de 95 930,28 € au compte 615221 « Entretien des bâtiments communaux », alors que les réalisations observées depuis plusieurs exercices sont nettement inférieures, soulève une question au regard du principe de sincérité budgétaire.

Il prend acte de l'engagement de Mme le Maire de solliciter l'avis de la DGFIP et se félicite de l'organisation d'une réunion avec un conseiller aux décideurs locaux afin d'éclaircir ces différents points avant la préparation du prochain budget.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III. Commission travaux

Commission travaux (N° DE_024_2026)

Il est rappelé à l'assemblée que le conseil municipal est libre de créer une commission communale, soit :

- Permanente : pour la durée du mandat
- Temporaire : limitée à une catégorie d'affaires

A l'exception des trois commissions obligatoires, les autres commissions communales sont donc facultatives et peuvent être supprimées librement par le conseil municipal en cours de mandat.

Mme le maire rappelle à l'assemblée les commissions communales existantes et met au débat la création d'une commission travaux.

Celle-ci n'aurait qu'un rôle consultatif et non décisionnaire.

Les membres de la commission travailleraient sur les sujets afin de les proposer ensuite au conseil municipal.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité :

1. De créer une commission communale pour les travaux, intitulée « commission travaux » ;
2. De définir le rôle de la commission travaux comme suit :
 - Faire un état des lieux en allant sur place et repérer les besoins ;
 - Définir la commande, le cahier des charges, avant le lancement d'un marché ;
 - Dans le cadre de consultations directes, être présent lors de la venue des prestataires pour le chiffrage et participer aux échanges techniques ;
 - Participer au suivi des travaux ;
 - Participer à une visite de chantier en vue de la réception des travaux et/ou participer à celle-ci.
3. Que cette commission soit présidée par Mme le maire et composée de trois titulaires et trois suppléants.

3 Titulaires	3 Suppléants
Arnaud ELGER Didier LAUGIER Cyril DEJEAN	Marie-Andrée LAPORTE Georges GALÉA Alexandre PÉRÉ

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération : adoptée à l'unanimité

III. Décisions du maire

N°	Intitulé	objet	Date
AR 013 2026	Travaux de curage de la Nauze	Travaux de curage de la Nauze : AMO : CCCG (en lien avec la compétence voirie) Entreprise SARL CHAMPAGNE TP Montant : 8 275,20 € TTC	07/05/2026
AR 014 2026	Travaux toiture église suite sinistre	Travaux de réparation au niveau de la toiture de l'église à la suite des dégâts causés par la tempête Nils de février 2026. Entreprise : E.I. DANDRE Romain Montant : 618 € TTC	07/05/2026
AR 015 2026	Travaux de réparation de 2 vitraux	Travaux de restauration de deux vitraux à l'église, suite au sinistre causé par la tempête Nils en février 2026. Entreprise : Vitrail du Mont-Royal Montant : 4 841,68€ TTC	07/05/2026
AR 017 2026	Location de la salle des fêtes	Location de la salle des fêtes du 13 au 17 mai 2026. Montant : 80,00 €	12/05/2026
AR 018 2026	Enlèvement d'un arbre	Travaux de bûcheronnage et enlèvement d'un arbre « chemin de Piquet », tombé sur une propriété privée, parcelle ZI 16. AMO : CCCG (en lien avec la compétence voirie) Entreprise : CREASOLS Travaux publics Montant : 2 856 € TTC	04/06/2026
AR 019 2026	Intervention d'un commissaire de justice	Intervention d'un commissaire de justice lors des interventions de bûcheronnage et d'enlèvement de l'arbre du « chemin de Piquet » tombé sur la parcelle ZI 16, pour faire constater l'état des lieux. Etude : SCP Yann FILLAUD Montant : 420 € TTC pour la 1^{ère} heure, puis 240 € TTC l'heure supplémentaire.	04/06/2026

IV. Affaires diverses

1. Travaux sur les chemins communaux :

Avis pour les travaux de voirie de la communauté de communes Cœur de Garonne

Besoins identifiés :

- Chemin de Piquet ➡ *uniquement curage des fossés*
- Chemin de Minimé ➡ *pas urgent, proposition de le reporté en 2027*
- Chemin de Barrère ➡ *ça passe en exploitation avec curage des fossés et enrobé projeté dans les virages, rebouchage de nids de poules*
- Chemin de Montoussin (du ruisseau jusqu'à la départementale) – mitoyen avec Montégut-Bourgeac au niveau des silos ➡ *2026 : travaux de renforcement de chaussée*

Avis FAVORABLE du conseil municipal

2. Commission communale des impôts directs :

Madame le maire informe l'assemblée de la composition de la commission communale des impôts directs :

TITULAIRES
CORTIADE Bernard
GALEA Alain
MONIE Floriane
PERE Rose-Marie
ALBOUY Jean-Pierre
LAUGIER Pierrette

SUPPLEANTS
LOUMAGNE Jacqueline
DIGNAT Martine
D'INGRANDO Yolande
MIROUZE Romain
LERI Gilles
SAINT-MARTIN Jacques

3. Territoire engagé pour la nature

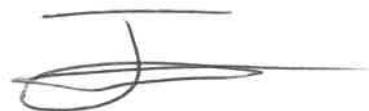
La commune a été retenue pour le programme 2025-2028 au titre des Territoires Engagés pour la Nature.

III. Questions diverses

Aucune

La séance est levée à 22h50.

Julie ALBOUY
Président de séance



Cyril DEJEAN
Secrétaire de séance

